

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2701

29 octobre 2013

SOMMAIRE

Abaco S.à r.l.	129628	Beechy S.à r.l.	129635
AC Consult S.à r.l.	129631	BENESHARE TRANSPORT GROUP (Lu- xembourg) S.A.-SPF	129626
ADV Invest S.à r.l.	129625	BioPharma Secured Investments II	129635
AG1bHR S.à r.l.	129625	BioPharma Secured Investments II	129627
Agrochim S.A.	129613	Bond Midco S.à r.l.	129627
Agrostar	129625	Bond Property Holdings S.à r.l.	129624
Air Syndication S.C.A.	129628	Bouquet S.à r.l.	129639
Air Terminal Publicity Luxembourg S.A.	129628	Bourgogne Investissement S.C.A.	129634
Alanis S.A.	129624	BPA S.A.	129634
Alanis S.A.	129624	C.R. Entreprises S.A.	129632
Alpha Conseil S.A.	129623	Gainside	129642
Alt lux-TP s.à r.l.	129626	Gatty Group S.à r.l.	129645
AMP Capital Investors (FDF European In- frastructure No. 3) S.à r.l.	129626	Gems Progressive Fund	129644
Amphitrite International S.A.	129621	Grand City Properties S.A.	129639
Amphitrite International S.A.	129623	Grand City Properties S.A.	129642
Amphitrite International S.A.	129626	HDF Sicav SPE (Lux)	129605
Andror S.A.	129612	HD-Solutions S.à r.l.	129607
ANFRA Investment Systems S.à r.l.	129623	Hector Sicav	129606
ANFRA Investment Systems S.à r.l.	129623	Hector Sicav	129607
Antique Jodphur S.A.	129628	Heisdorf Participations S.A.	129606
Araich Limited S.A.	129627	Heraldic LuxCo S.à r.l.	129635
Arcevia Private Equity S.A.	129625	HG (Luxembourg) S.à.r.l.	129607
Asset Backed-B S.A.	129629	Hurel Concept S.à r.l.	129605
Atelier Cologne	129610	Hurrikan Power Management S.à r.l. ...	129605
Atelier Cologne	129628	Immobilière du Soleil S.A.	129609
ATS Holding Luxembourg S. à r.l.	129613	imediaONE] GmbH - Zweigniederlas- sung Luxembourg	129632
Auto-Moto-Ecole Mathieu Drive & Fun S.à.r.l.	129633	J S Holdings Luxembourg S.à r.l.	129606
Azzurra Holding S.A.	129633	Neytech A.s.b.l.	129602
BAUTEC Rénovations & Energie S.A. ...	129621	Soremartec S.A.	129648
Becofin S.A.	129633	VALMA S.A., société de gestion de patri- moine familial	129609

Neytech A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4431 Luxembourg, 72, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg F 9.680.

STATUTEN**1. Art, Name, Sitz und Dauer.**

1.1. Der Verein ist ein gemeinnütziger Verein im Sinne des „Titre Ier des Gesetzes vom 21. April 1928 über die gemeinnützigen Vereine in der (jeweils gültigen) abgeänderten Fassung (Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (teile quelle a été modifiée)). Er führt den Namen „NEYTECH“, nachstehend „der Verein“ genannt.

1.2. Der Verein hat seinen Sitz in 72 rue des Champs, L-4431 Luxembourg. Der Sitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an einen beliebigen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

1.3. Der Verein ist für unbefristete Dauer gegründet.

2. Zweck.

2.1. Zweck des Vereins ist die Beratung und Unterstützung seiner Mitglieder im Hinblick auf IT-Strukturen mit besonderem Augenmerk auf Sicherheitsaspekte.

2.2. Der Verein verfolgt ausschließlich gemeinnützige und karitative Zwecke. Er handelt ohne Ansehen religiöser oder politischer Erwägungen, d.h. der Verein ist eine religiös und politisch nicht gebundene Organisation.

2.3. Sämtliche Aktivitäten des Vereins können in Luxemburg oder im Ausland erfolgen.

3. Zusammenarbeit und Partnerschaften.

3.1. Der Verein darf sämtlichen nationalen oder internationalen Organisationen beitreten, deren Ziele mit den seinen übereinstimmen oder die zur Verwirklichung seiner Ziele beitragen können.

3.2. Der Verein kann mit gewinnorientiert arbeitenden Firmen und Institutionen zusammenarbeiten, sofern die von diesen geleisteten entgeltlichen oder unentgeltlichen Leistungen zur Erreichung der Ziele des Vereins beitragen können.

4. Andere Tätigkeiten des Vereins.

4.1. Der Verein darf zur Erfüllung seines Vereinszwecks jede Art von Immobilie mieten, pachten oder erwerben. Er darf sich ebenfalls, jedoch nur als Nebenzweck, kommerziellen Aktivitäten widmen, sofern die Profite ausschließlich der Verwirklichung des Zweckes, zu dem der Verein gegründet wurde, dienen. Der Verein darf Kongresse, Seminare, Ausstellungen, Versammlungen, Workshops, Ateliers und andere Zusammenkünfte und Veranstaltungen organisieren.

4.2. Generell darf der Verein sämtliche anderen Aktivitäten unmittelbar oder mittelbar verfolgen, die er für die Verwirklichung seines Vereinszwecks für notwendig oder nützlich erachtet.

5. Finanzierung.

5.1. Der Verein kann sich aus den folgenden Quellen finanzieren:

- Beiträge der Mitglieder
- Spenden, Subventionen, Schenkungen und Vermächtnisse aller Art
- Sponsorengelder und Werbeeinnahmen
- Erträge aus Ausstellungen und Aus- und Weiterbildungsmaßnahmen
- Erträge aus Veranstaltungen und Publikationen
- Erträge aus Lizenz-, Merchandising- oder Royalty-Gebühren
- Zuschüsse und Subsidien öffentlicher und privater Natur
- Verkauf von Dienstleistungen im IT-Bereich
- Zinsen und jegliche Einkünfte aus seinen Gütern und seinen Aktiva

5.2. Die Aufzählung des Vereinsvermögens ist unbegrenzt.

6. Organe des Vereins.

6.1. Der Verein hat folgende Organe:

- Mitgliederversammlung
- Verwaltungsrat

6.2. Der Verwaltungsrat kann daneben eine beliebige Anzahl von Unterausschüssen, Leitungsausschüssen oder Beiräten einrichten und diese mit vom Verwaltungsrat festzulegenden Vollmachten ausstatten („Beauftragung“), zu diesen Vollmachten können auch normalerweise dem Verwaltungsrat zugewiesene Aufgabenbereiche fallen. Die Beauftragung kann die Bevollmächtigung zur Vornahme von Bankgeschäften beinhalten. Die Beauftragung sowie die Einrichtung dieser zusätzlichen Organe kann vom Verwaltungsrat jederzeit mit sofortiger Wirkung widerrufen werden.

7. Mitgliedschaft.

7.1. Die Mitglieder des Vereins setzen sich aus aktiven Mitgliedern mit Stimmrecht in der Mitgliederversammlung und aus passiven (normalen) Mitgliedern ohne Stimmrecht in der Mitgliederversammlung zusammen.

7.2. Die Anzahl der aktiven Mitglieder ist auf 5 (fünf) begrenzt. Diese Mitglieder haben auf der Mitgliederversammlung als Einzige ein Stimmrecht. Bei Ausscheiden eines aktiven Mitglieds kann ein neues Mitglied nach Vorschlag des Verwaltungsrates durch die Mitgliederversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit aufgenommen werden.

7.3. Die Anzahl der passiven (normalen) Mitglieder ist unbegrenzt.

7.4. Mitglied kann jede natürliche oder juristische Person werden, die die von der Mitgliederversammlung festgesetzten Bedingungen erfüllt. Die Annahme der Mitgliedschaft erfolgt durch den Verwaltungsrat nach Prüfung der Bedingungen.

7.5. Die Mitgliedschaft endet durch freiwillige Kündigung gegenüber dem Verwaltungsrat. Sie kann jederzeit ohne Wahrung von Fristen und ohne Begründung erfolgen.

7.6. Die Mitgliederversammlung kann den Ausschluss eines Mitglieds nach Vorschlag durch den Verwaltungsrat mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Stimmen der stimmberechtigten Mitglieder beschließen. Der Ausschluss eines aktiven Mitglieds ist ausschließlich im Falle einer schwerwiegenden und bewussten gegen die Interessen des Vereins gerichteten Handlung im Sinne der Luxemburger Gesetzgebung möglich.

7.7. Im Falle des Austritts oder Ausschlusses eines Mitglieds besteht weder ein Anspruch auf Rückerstattung bereits gezahlter oder fälliger Jahresbeiträge noch ein Anspruch auf Entschädigung oder auf Teile des Vereinsvermögens.

8. Mitgliedsbeiträge.

8.1. Von den Mitgliedern kann auf Beschluss der Mitgliederversammlung ein Mitgliedsbeitrag erhoben werden. Dieser Mitgliedsbeitrag wird am Anfang jedes Wirtschaftsjahres für dieses Wirtschaftsjahr erhoben, eine monatliche Zahlungsweise ist ebenfalls möglich.

8.2. Die Höhe des Jahresbeitrags wird jährlich von der Mitgliederversammlung nach Beratung mit dem Verwaltungsrat festgesetzt. Der Jahresbeitrag der aktiven und passiven Mitglieder darf den Maximalbetrag von € 1.000 (eintausend Euro) nicht übersteigen.

8.3. Der Verwaltungsrat hat die Möglichkeit verschiedene Klassen von passiven Mitgliedern mit unterschiedlichen Jahresbeiträgen festzulegen.

9. Mitgliederversammlung.

9.1. Die Mitgliederversammlung umfasst alle Mitglieder des Vereins, also die aktiven (stimmberechtigten) Mitglieder und die passiven (normalen) Mitglieder ohne Stimmrecht.

9.2. Die Mitgliederversammlung tritt mindestens einmal im Jahr auf Einberufung durch den Verwaltungsrat, möglichst in der ersten Jahreshälfte zusammen.

9.3. Der Verwaltungsrat muss eine außerordentliche Mitgliederversammlung einberufen, wenn eines seiner Mitglieder dies schriftlich verlangt und eine Tagesordnung vorschlägt. Die Einberufung, die das Datum, die Uhrzeit und den Ort an dem die Mitgliederversammlung stattfindet enthält, wird mindestens acht Tage vor dem Datum der Mitgliederversammlung durch Rundschreiben bzw. per E-Mail verschickt. Der Einberufung ist eine Tagesordnung beizufügen.

9.4. Die Mitgliederversammlung ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der stimmberechtigten Mitglieder anwesend ist.

9.5. Die Kompetenzen der Mitgliederversammlung sind:

- Satzungsänderungen
- Bestellung und Abberufung der Mitglieder und des Präsidenten des Verwaltungsrates
- Zustimmung zum Haushaltsplan und zum Jahresabschluss
- Auflösung des Vereins
- Ausschluss von Mitgliedern
- Festsetzung der Jahresbeiträge für aktive und passive (normale) Mitglieder
- Entlastung des Verwaltungsrates
- Kontrolle der Geschäftsordnung des Verwaltungsrates

9.6. Die Mitgliederversammlung fasst ihre Beschlüsse mit der Mehrheit der Stimmen der stimmberechtigten Mitglieder, sofern durch Gesetz oder diese Satzung nichts anderes bestimmt ist. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten des Verwaltungsrates.

9.7. Die Mitgliederversammlung kann die Änderung der Satzung mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der anwesenden oder vertretenen stimmberechtigten Mitglieder beschließen. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten des Verwaltungsrates.

10. Verwaltungsrat.

10.1. Die alleinige Führung des Vereins obliegt einem Verwaltungsrat, der sich aus mindestens 3 (drei) und maximal 7 (sieben) Mitgliedern zusammensetzt, die natürliche Personen sein müssen, und der einen Vorsitzenden, einen Sekretär, und einen Schatzmeister umfasst. Die Tätigkeit der Verwaltungsratsmitglieder erfolgt ehrenamtlich, eine Aufwandsentschädigung kann durch die Mitgliederversammlung beschlossen werden.

10.2. Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Mitgliederversammlung mit einfacher Mehrheit gewählt. Wählbar ist jedes aktive oder passive Mitglied des Vereins. Der Präsident des Verwaltungsrates wird von der Mitgliederversammlung bestimmt, die Aufgabenverteilung innerhalb des Verwaltungsrates wird durch den Präsidenten des Verwaltungsrates festgelegt.

10.3. Die Mitgliederversammlung bestimmt die Dauer des Mandats der Verwaltungsratsmitglieder, die 5 (fünf) Jahre nicht überschreiten darf. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder des Vereins sind verlängerbar. Im Falle der Vakanz eines Verwaltungsratspostens ist der Posten nur dann zwingend wiederzubesetzen, wenn die Gesamtzahl der Verwaltungsratsmitglieder unter drei sinkt. In diesem Falle ist dafür zu sorgen, dass die Wiederbesetzung innerhalb eines Jahres erfolgt.

10.4. Die Verwaltungsratsmitglieder können unbegrenzt wiedergewählt werden. Im Fall eines Rücktritts, im Todesfall oder in jedem anderen Fall, in dem ein Verwaltungsratsmitglied aus dem Verwaltungsrat ausscheidet, kann der Verwaltungsrat bis zum Ende der nächsten Mitgliederversammlung ein vorläufiges Verwaltungsratsmitglied bestellen.

11. Befugnisse des Verwaltungsrates.

11.1. Der Verwaltungsrat führt die Geschäfte des Vereins in allen Angelegenheiten und ist umfassend ermächtigt, alle Verwaltungs- und Verfügungsakte vorzunehmen, die den Verein betreffen.

11.2. Er entscheidet über die Verwaltung des Vermögens gemäß dem Gesetz vom 21. April 1928 über gemeinnützige Vereine und Stiftungen in der (jeweils gültigen) abgeänderten Fassung (Loi du 28 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (telle quelle a été modifiée)) und über die Art und Weise der Erfüllung des Vereinszwecks.

11.3. Der Verwaltungsrat vertritt den Verein gerichtlich und außergerichtlich. Alle Kompetenzen, die nicht durch Gesetz oder diese Satzung ausdrücklich der Mitgliederversammlung zugewiesen sind, sind dem Verwaltungsrat zugewiesen.

11.4. Der Verwaltungsrat gibt sich eine Geschäftsordnung, in der er unter anderem die Aufgabenbereiche unter seinen Mitgliedern verteilt und in der er die Modalitäten für seine Beschlussfassung regelt.

12. Sitzung, Beratung, Entscheidungsfindung und Öffentlichkeit.

12.1. Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden von seinem Präsidenten geleitet. Der Präsident des Verwaltungsrats wird durch die Mitgliederversammlung festgelegt.

12.2. Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn zwei Drittel seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Abwesende Verwaltungsratsmitglieder können einen ihrer Kollegen schriftlich bevollmächtigen, sie bei den Beratungen des Verwaltungsrates zu vertreten, mit der Maßgabe, dass ein Verwaltungsratsmitglied nicht mehr als einen seiner Kollegen vertreten darf. Die Vollmacht ist jeweils nur für eine Sitzung gültig.

12.3. Der Verwaltungsrat hält mindestens eine Sitzung pro Halbjahr ab. Sitzungen finden auf Verlangen des Präsidenten oder eines Mitglieds statt. Der Verwaltungsrat entscheidet über die Tagesordnungspunkte, die vom Präsidenten auf die Tagesordnung gesetzt wurden und über die Tagesordnungspunkte, die auf Verlangen eines der Mitglieder oder des Beirats auf die Tagesordnung gesetzt werden sollen.

12.4. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet und in einem Register am Sitz des Vereins hinterlegt.

13. Laufende Geschäfte.

13.1. Der Präsident des Verwaltungsrates führt die laufenden Geschäfte des Vereins. Im Falle der Verhinderung des Präsidenten führt ein anderes Verwaltungsratsmitglied die laufenden Geschäfte, das vom Verwaltungsrat zu bestellen ist.

13.2. Der Verwaltungsrat kann jederzeit die Führung der laufenden Geschäfte einer oder mehreren Personen übertragen („Beauftragung“), die nicht dem Verwaltungsrat angehören müssen. Diese Beauftragung kann die Bevollmächtigung zur Vornahme von Bankgeschäften beinhalten. Der Verwaltungsrat kann gleichfalls die Führung eines bestimmten Geschäfts an Dritte übertragen. Die Beauftragung kann jederzeit mit sofortiger Wirkung widerrufen werden.

14. Unterschriften.

14.1. Der Präsident des Verwaltungsrates ist zur alleinigen Vertretung des Vereins gegenüber Dritten ermächtigt. Dazu gehört ausdrücklich auch die alleinige Zeichnungsvollmacht für alle vom Verein eingegangenen Verträge und vertragsähnlichen Vereinbarungen. Im Falle der dauerhaften Verhinderung des Präsidenten kann der Verwaltungsrat einen Vertreter bestimmen, der in Abwesenheit des Präsidenten zur Vertretung des Vereins ermächtigt ist.

14.2. Rechtlich wirksame Vereinbarungen benötigen in jedem Falle die Unterschrift des Präsidenten des Verwaltungsrates.

14.3. Der Zugriff auf Konten des Vereins wird wie folgt geregelt: Präsident und Sekretär des Verwaltungsrates sind alleine zeichnungsberechtigt für Beträge bis zu € 150,00, der Schatzmeister des Vereins ist alleine zeichnungsberechtigt bis zu einem Betrag von € 500,00. Für über die genannten Summen hinausgehende Beträge ist die gemeinsame Unterschrift des Präsidenten und des Schatzmeisters oder Sekretärs notwendig.

15. Geschäftsjahr.

15.1. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

16. Auflösung des Vereins

16.1. Im Falle der Auflösung des Vereins soll die Liquidation durch von der Mitgliederversammlung bestellte Liquidatoren durchgeführt werden, denen die Mitgliederversammlung alle notwendigen Befugnisse zur ordnungsgemäßen Durchführung dieser Aufgabe überträgt.

16.2. In allen Fällen der freiwilligen oder der gesetzlichen Auflösung wird das verbleibende Netto-Vereinsvermögen an eine andere vom zuständigen Ministerium des Großherzogtums Luxemburg anerkannte NPO (Non-Profit Organization), deren Ziele dem Zweck am nächsten kommt, zu dem dieser Verein gegründet wurde, übertragen.

17. Sonstiges.

17.1. Für alle Angelegenheiten, die nicht durch diese Satzung geregelt werden, wird auf das Gesetz vom 21. April 1928 in der jeweilig gültigen Fassung Bezug genommen.

Luxemburg, den 30. August 2013.

Unterschriften.

Référence de publication: 2013129894/178.

(130157885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Hurel Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013131440/11.

(130160040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Hurrikan Power Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131441/9.

(130160004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

HDF Sicav SPE (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.265.

EXTRAIT

Les Administrateurs de HDF Sicav SPE (Lux) ont décidé par résolution circulaire datée du 18 juillet 2013

1. d'accepter la démission de Monsieur Christopher Wetherhill (demeurant aux Bermudes, 1 Turtle Bay Crescent, SN01 Southampton) et de Maître Jérôme Wigny (demeurant à Luxembourg, 2 Place Winston Churchill, 2014 Luxembourg), avec effet au 18 juillet 2013.

2. de nommer Madame Audrey Coppede (demeurant au Luxembourg, 3 rue Goethe, 1637 Luxembourg) et Monsieur Angelo Luis (demeurant au Luxembourg, 3 rue Goethe, 1637 Luxembourg) en tant qu'Administrateurs du Fonds avec effet au 18 juillet 2013 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2014.

Pour UDF SICAV SPE (LUX)

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013131428/18.

(130159654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Heisdorf Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.711.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 6 juin 2013

- Il est pris acte de la démission de Madame Noëlle PICCIONE de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.
- Monsieur Philippe STOCK, né le 10 septembre 1960 à Gosselies (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Noëlle PICCIONE, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Philippe STOCK viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013. La cooptation de Monsieur Philippe STOCK sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

HEISDORF PARTICIPATIONS S.A.

S. BOUREKBA / C. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013131431/17.

(130160287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Hector Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 64.397.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Pascal Pierret, Jean-Michel Gelhay et Alain Devresse, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,
2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour HECTOR SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013131430/19.

(130159761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

J S Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.635.975,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 108.781.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
- Madame Constance Collette, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013131477/18.

(130159996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

HG (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.952.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013131433/10.

(130159825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Hector Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.397.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour HECTOR SICAV

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013131429/15.

(130159760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

HD-Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 2, Klengbuerghaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.189.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend dreizehn, den dreissigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Sind erschienen:

1) Herr David HUTH, Geschäftsmann, geboren in Ettelbruck am 12. August 1984 (matr: 1984 0812 157), wohnhaft in L-9268 Diekirch, 2, rue du Pont;

2) Die anonyme Gesellschaft KS-MANAGEMENT S.A. mit Sitz in L-9184 Schrondeweiler, 2, Klengbuerghaff, (B158.135), (matr: 2010 22 37 502) hier vertreten durch das delegierte Verwaltungsratsmitglied Herrn Sébastien KOHL, Geschäftsmann, geboren am 07. August 1985 in Ettelbrück, wohnhaft zu L-9184 Schrondeweiler, 3, Klengbuerghaff

Welche Komparenten erklären, zwischen ihnen und denjenigen, die später Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, die den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „HD-Solutions sàrl“. Sie kann auch den Geschäftsnamen HDS gebrauchen.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Kauf, Verkauf, Tausch, Vermietung, Zusammensetzung von jeglichen Automobilen, neu oder gebraucht, inbegriffen Anhänger, Aufbauten und andere Maschinen, der Vertrieb von Accessoires und Ersatzstücken für Industriefahrzeuge, Nutzfahrzeuge, Busse und Personenwagen und sämtliche sonstige ähnliche Aktivitäten.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Geschäften, Unternehmen und Gesellschaften, welche einen ähnlichen Gesellschaftszweck haben beteiligen und sämtliche Tätigkeiten vornehmen, welche dem Gesellschaftszweck gleich sind, ähneln oder diesen vervollständigen.

Sie kann sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle Tätigkeiten ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Nommern.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR).

Art. 6. Die Anteile sind nur zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Im Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden. Die anderen Gesellschafter behalten in dem Falle ihr gesetzliches Vorkaufsrecht.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen und von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, egal wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich ordentlich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Abschätzung, Kosten.

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf € 800.- abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.-EUR) wurden wie folgt gezeichnet:

M. David HUTH	50 Anteile
KS-Management S.A.	50 Anteile
Total	100 Anteile

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR) wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung der Unterzeichner

Die Gesellschafter erklären hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.:

Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer werden:

Herr David HUTH, und Herr Sébastien KOHL vorbenannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9184 Schrondweiler, 2, Klengbuerghaff

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: David HUTH, Sébastien KOHL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2013. Relation: DIE/2013/10760. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 18. September 2013.

Référence de publication: 2013131427/106.

(130160127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Immobilière du Soleil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE DU SOLEIL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013131445/11.

(130159828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

VALMA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.496.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société VALMA S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: VALMA S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg
Société anonyme
Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013132402/20.

(130160837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Atelier Cologne, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 157.110.

L'an deux mille treize, le trente et unième jour de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "Atelier Cologne", établie et ayant son siège L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157110, (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion datée du 30 juillet 2013;

une copie dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été initialement constituée sous le nom de "SFORT S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 18 janvier 2011,

et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant 2 actes reçus par le notaire instrumentant, le 4 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, contenant, entres autres, l'adoption par la Société de sa dénominations actuelle.

2. Le capital social souscrit de la Société ("le Capital Souscrit") est fixé à HUIT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT QUINZE EUROS ET ZERO TROIS CENTS (844.915,03 EUR), représenté par SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS (677.263) actions, divisées en QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE DEUX CENT DIX-HUIT (469.218) actions de catégorie A, CENT QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (145.795) actions de catégorie B, et SOIXANTE-DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (62.250) actions de catégorie C sans droit de vote, chacune sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000,- EUR) et le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le 11 septembre 2017, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

4. Par sa résolution du 30 juillet 2013, le conseil d'administration a réalisé une augmentation de capital à concurrence de cinquante-huit mille six cent trente-quatre Euros et cinquante-quatre Cents (58.634,54 EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de huit cent quarante-quatre mille neuf cent quinze Euros et zéro trois Cents (844.915,03 EUR) à neuf cent trois mille cinq cent quarante-neuf Euros et cinquante-sept Cents (903.549,57 EUR), par la création et l'émission de quarante-sept mille (47.000) nouvelles actions de catégorie C sans droit de vote (les "Actions Nouvellement Emises") à un prix d'émission de vingt Euros (20,-EUR) par action, faisant cinquante-huit mille six cent trente-quatre Euros et cinquante-quatre Cents (58.634,54 EUR) pour le capital et huit cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-cinq Euros et quarante-six Cents (881.365,46 EUR) pour la prime d'émission.

5. Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites et affectées aux souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Le formulaire justificatif de souscription, après avoir été signé ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actions Nouvellement Emises ont été libérées par un apport en numéraire. La preuve du paiement des neuf cent quarante mille Euros (940.000,- EUR) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

6. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à NEUF CENT TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE-NEUF EUROS ET CINQUANTE-SEPT CENTS (903.549,57 EUR), représenté par SEPT CENT VINGT-QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS (724.263) actions, divisées en QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE DEUX CENT DIX-HUIT (469.218) actions de catégorie A, CENT QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (145.795) actions de

catégorie B et CENT NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE (109.250) actions de catégorie C sans droit de vote, chacune sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED

Mr. Yvon HELL, chartered accountant, residing professionally in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois,

acting as representative of the board of directors of the public limited company ('société anonyme') "Atelier Cologne", established and having its registered office in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 157110, (the "Company"), pursuant to a power given by a resolution of the board of directors taken in its meeting dated July 30, 2013;

a copy of the minutes of the said meeting, signed *ne varietur* by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1. The Company has been initially incorporated under the name of "SFORT S.A.", pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglister, on October 12, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of the 21st of January 18, 2011,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to 2 deeds of the undersigned notary, on June 4, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, containing, amongst other things, the adoption by the Company of its current denomination.

2. The subscribed share capital of the Company (the "Subscribed Capital") is set at EIGHT HUNDRED FORTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTEEN EUROS AND THREE CENTS (844,915.03 EUR), represented by SIX HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED SIXTY-THREE (677,263) shares, divided into FOUR HUNDRED SIXTY-NINE THOUSAND TWO HUNDRED EIGHTEEN (469,218) category A shares, ONE HUNDRED FORTY-FIVE THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY-FIVE (145,795) category B shares and SIXTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY (62,250) category C shares without voting rights, without designation of the nominal value each, fully paid up.

3. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the authorised capital is set at TWO MILLION EUROS (2,000,000.- EUR) and the board of directors is authorized, during a period ending on September 11, 2017, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital.

4. Through its resolutions dated July 30, 2013 the board of Directors has realized an increase of capital by the amount of fifty-eight thousand six hundred thirty-four Euros and fifty-four Cents (58,634.54 EUR) so as to raise the subscribed capital from its present amount of eight hundred forty-four thousand nine hundred and fifteen Euros and three Cents (844,915.03 EUR) up to nine hundred and three thousand five hundred forty-nine Euros and fifty-seven Cents (903,549.57 EUR), by the creation and issue of forty-seven thousand (47,000) new category C shares without voting rights (the "Newly Issued Shares") at an issue price of twenty Euros (20.- EUR) per share, making fifty-eight thousand six hundred thirty-four Euros and fifty-four Cents (58,634.54 EUR) for the capital and eight hundred eighty-one thousand three hundred sixty-five Euros and forty-six Cents (881,365.46 EUR) for the share premium.

5. The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the subscribers detailed on the list here annexed.

The justifying application form, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed the deed to be filed with it with the registration authorities.

The Newly Issued Shares have been fully paid up, together with the share premium, by a contribution in cash. The proof of the payment of nine hundred forty thousand Euros (940,000.- EUR) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

6. As a consequence of such increase of capital, paragraph 1 of article 5 of the articles of association is amended and will henceforth have the following wording:

"Le capital social souscrit est fixé à NEUF CENT TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE-NEUF EUROS ET CINQUANTE-SEPT CENTS (903.549,57 EUR), représenté par SEPT CENT VINGT-QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS (724.263) actions, divisées en QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE DEUX CENT DIX-HUIT (469.218) actions de catégorie A, CENT QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (145.795) actions de catégorie B et CENT NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE (109.250) actions de catégorie C sans droit de vote, chacune sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013. LAC/2013/36864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132414/135.

(130161400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Andror S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.466.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats de:

- Monsieur Max GALOWICH (administrateur de catégorie B), juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Rik RENMANS (administrateur de catégorie A), administrateur de sociétés, demeurant à B-1653 Dworp, 50, Beukenlaan,
- Monsieur Nicolas RENMANS (administrateur de catégorie A), administrateur de sociétés, demeurant à B-1840 Londerzeel, 134, Stuikberg,
- Monsieur Richard BOVY (administrateur de catégorie A), administrateur de sociétés, demeurant à B-7000 Mons, 40, rue Guy de Brès.

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, RCSL B 25 797

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013132440/27.

(130161287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Agrochim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.935.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2173 du 15 septembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 06 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2403 du 26 septembre 2012 et en date du 10 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132422/13.

(130161531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

ATS Holding Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 180.268.

STATUTES

In the year two thousand thirteen on the twenty-second of August.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ATS International Inc., a company existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 4th Floor, Willow House, Cricket Square, P.O. Box 2804, Grand Cayman KY1-1112, Cayman Islands, represented by its sole director, Mr Armin G. SCHMIDT, residing in 3, Virchowstrasse, 14482 Potsdam, Germany,

here represented by Mrs Sylvia RUTS, professionally residing in 23, route d'Arlon, L-8008, Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The proxy initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such appearing party, acting in the above stated capacity, required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée or "S.à.r.l."), the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation" or "Articles") of which shall be read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name.

1.1 There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée or "S.à.r.l.") under the name "ATS Holding Luxembourg S. à r.l." which will be governed by the laws applicable in the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter, the «Company»), and in particular by the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II . - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100,-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gerance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2013.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

ATS International Inc.	one hundred twenty-five
	<u>(125) Shares</u>
Total:	125 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following person has been appointed as Manager of the Company for an undetermined period:

- Mr Armin G. SCHMIDT, born in Aachen, Germany, on 26 May 1978, residing in 3, Virchowstrasse, 14482 Potsdam, Germany.

2) The Company shall have its registered office at 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ATS International Inc., ayant son siège social au 4 Floor, Willow House, Cricket Square, P.O. Box 2804, Grand Cayman KY1-1112, Cayman Islands, représenté par son directeur unique, M Armin G. SCHMIDT, résident au 3, Virchowstrasse, 14482 Potsdam, Allemagne,

ici représentée par Madame Sylvia RUTS, résidant professionnellement au 23, route d'Arlon, L-8008, Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une (société à responsabilité limitée «S.à r.l.») dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ATS Holding Luxembourg S. à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autres (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) représenté par douze mille cinq cent parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

ATS International Inc.	125 Parts Sociales
Total:	125 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1- Est nommé Gérant de la Société pour une période indéterminée:

Monsieur Armin G. SCHMIDT, né à Aachen, Allemagne, le 26 mai 1978, résident au 3, Virchowstrasse, 14482 Potsdam, Allemagne.

2- Le siège social de la Société est établi à 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Ruts et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 août 2013. LAC/2013/39254. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132452/419.

(130161323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Amphitrite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.990.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 septembre 2013 que Monsieur Luc GERONDAL a été nommé Président du Conseil d'Administration, et ce jusqu'au terme de son mandat en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132437/14.

(130161396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

BAUTEC Rénovations & Energie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9415 Vianden, 3, route de Bettel.

R.C.S. Luxembourg B 95.950.

—
L'an deux mille treize, le trente août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme «BAUTEC Rénovations & Energie S.A.», (matr. 2006 2209 845), avec siège social à L-9415 Vianden, 3, route de Bettel,

constituée originellement sous la dénomination de LES ARTIFICIERS suivant un acte reçu par le notaire Marc Cravatte, de résidence à Ettelbruck, en date du 17 novembre 1987, publié au Mémorial C numéro 36 du 11 février 1988 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2051 du 21 septembre 2007, modifiée, en adoptant la dénomination actuelle, suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1380 du 6 juillet 2010

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 95.950.

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAGEL, commerçant, demeurant à L-9415 Vianden, 1, route de Bettel;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Changement de l'objet social et modification de l'article 2 des statuts.
2. Augmentation du capital, changement du nombre d'actions et de leur valeur;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'étude et la réalisation d'installations de chauffage, de ventilation, climatisation et réfrigération, d'installations sanitaires, d'installations électriques, d'installations de gaz et tous travaux de cheminée y relatifs.

En outre la société pourra effectuer le contrôle, l'entretien, la réparation et l'exploitation des installations prémentionnées, ainsi que l'achat, la vente et la location de tous matériels y afférents et les prestations de service après-vente.

Elle pourra faire toutes opérations civiles, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à l'une ou l'autre branche de son objet social ou qui sont de nature à développer ou à favoriser la réalisation.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de neuf cent cinq mille cinq cents euros (905.500.-€) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros (94.500.-€) à un million d'euros (1.000.000.-€) représenté par quatre mille actions (4.000) d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250.-€) chacune. Il en résulte que dix actions anciennes sont réunies en une action nouvelle.

En conséquence l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000.-€) représenté par quatre mille actions (4.000) d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250.-€) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

La prédite augmentation de capital a été réalisée comme suit:

- à concurrence du montant entier soit neuf cent cinq mille cinq cents euros (905.500.-€) par Monsieur Jean-Paul Nagel, préqualifié, par la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible résultant de diverses avances accordées dans le courant de l'exercice 2005 par Monsieur Jean-Paul Nagel à la société LES ARTIFICIERS, ayant changé son nom en PYROLUX, S.à r.l. et se nommant actuellement BAUTECH Rénovations & énergie S.A. et par conséquent existant à charge de cette dernière au profit de Monsieur Jean-Paul Nagel qui renonce définitivement et irrévocablement à cette créance.

La justification de l'existence du montant desdites créances a été apportée au notaire par la production d'un rapport du 28 août 2013 rédigé par Monsieur Carlos SARAIVA, pour le compte de la société anonyme C.F.N. Gestion S.A. ayant son siège social à L-9277 Diekirch, 20, Esplanade, dont copie avec le bilan de la société y relatif clôturé au 30.6.2013, certifié conforme par la même société, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

En rémunération de cet apport, il est créé quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) chacune, jouissant des mêmes droits et devoirs que les anciennes et qui sont toutes attribuées à Monsieur Jean-Paul NAGEL, préqualifié.

Loi anti blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Paul NAGEL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 3 septembre 2013. Relation: DIE/2013/10828. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Releveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132467/94.

(130161830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

ANFRA Investment Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 155.693.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 18 septembre 2013 que:

Claes Peter Birger ANDERSSON, ayant pour adresse, 21, route des Esserts, 1279 Bogis-Bossey, Suisse, a transféré 6250 parts sociales sous forme nominative à Eddie Karl-Gustaf FRANSSON, ayant pour adresse, 13, Chemin de Varmex, 1299 Crans-Pres-Celigny, Suisse.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013132441/15.

(130161445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

ANFRA Investment Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 155.693.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire unique de la société a fait l'objet d'un changement. A savoir:

- Eddie Karl-Gustaf FRANSSON: Tulegarten 22,
11353 Stockholm,
Sweden.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013132442/17.

(130161967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Amphitrite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132439/10.

(130161683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Alpha Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.225.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013132432/12.

(130161324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Alanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.829.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 septembre 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALANIS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013132428/16.

(130161940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Alanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.829.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALANIS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013132429/11.

(130162043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Bond Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.020,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.701.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Bond Property Holdings S. à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177.701, prises en date du 18 juillet 2013, que:

- Monsieur Szymon Dec, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Jabir Chakib, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- Madame Figen Eren, née le 10 février 1978 à Besançon, France ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été nommés comme gérants de classe A de la société pour une durée indéterminée et que:

- Madame Anne-Catherine Grave, née le 23 juillet 1974 à Comines, France ayant son adresse professionnelle au 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; et

- Monsieur Graham Sidwell, né le 25 octobre 1953 à Lowestoft, Suffolk, Royaume-Uni ayant son adresse privée au Stanley Mansions, Park Walk 1, SW10 0AG, Londres, Royaume-Uni,

ont été nommés comme gérants de classe B de la société pour une durée indéterminée,

le tout avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132460/27.

(130161987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

AG1bHR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.990.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 septembre 2013:

1. que la démission de Mme. Marta Ventura en tant que gérant est acceptée avec effet au 16 septembre 2013;
2. que M. Giovanni LA FORGIA avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant avec effet au 16 septembre 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132424/15.

(130161393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

ADV Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 176.150.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 juillet 2013

Veillez prendre note du changement de gérant avec effet au 16 juillet 2013:

Démission de Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, gérant B.

Nomination de Monsieur Claude CRAUSER, administrateur de sociétés, né le 22 avril 1981 à Luxembourg, demeurant au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en tant que gérant B et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour ADV INVEST S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013132421/17.

(130161964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Agrostar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 15, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 49.190.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132423/10.

(130161789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Arcevia Private Equity S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 143.375.

—
EXTRAIT

Me Christophe ANTINORI, domiciliataire et avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, fait savoir qu'il a dénoncé le siège social de la société ARCEVIA PRIVATE EQUITY S.A., société anonyme,

établie au 30 Grand-Rue L-1660 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 143375, avec effet au 20 août 2013.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013132447/12.

(130161169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.798.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31.12.2012 (rectificatif du dépôt du bilan 2012 déposé le 16 juillet 2013 n° L 130120435) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132436/11.

(130161192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Altilux-TP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3541 Dudelange, 116, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 144.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 20/09/2013.

Référence de publication: 2013132435/10.

(130162076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Amphitrite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132438/10.

(130161397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

BENESHARE TRANSPORT GROUP (Luxembourg) S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 61.232.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 12 septembre 2013 que:

- Monsieur Roberto DE LUCA a démissionné de son mandat d'Administrateur.

- Monsieur Judaël MOUNGUENGUY, employé privé, né le 24 mai 1982 à Lambarene (GABON) demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen à Luxembourg L-2165, a été nommé à la fonction d'administrateur.

Il reprend le mandat de son prédécesseur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019

- L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Monsieur Bertrand MICHAUD et de Madame Valérie WESQUY pour une durée de 6 ans et qui prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019 et qui aura à son ordre du jour l'approbation des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.

- Madame Valérie WESQUY, désormais domiciliée au 19 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire de la SARL SER.COM pour une durée de 6 ans et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019 et qui aura à son ordre du jour l'approbation des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013132470/23.

(130161979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Bond Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.020,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.682.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la société Bond Midco S. à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177.682 prises en date du 18 juillet 2013, que:

- Monsieur Szymon Dec, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Jabir Chakib, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- Madame Figen Eren, née le 10 février 1978 à Besançon, France ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été nommés comme gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée et que:

- Madame Anne-Catherine Grave, née le 23 juillet 1974 à Comines, France ayant son adresse professionnelle au 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; et

- Monsieur Graham Sidwell, né le 25 octobre 1953 à Lowestoft, Suffolk, Royaume-Uni ayant pour adresse privée au Stanley Mansions, Park Walk 1, SW10 0AG, Londres, Royaume-Uni,

ont été nommés comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée, le tout avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour Bond Midco S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2013132459/29.

(130161986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

BioPharma Secured Investments II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 157.826.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BioPharma Secured Investments II

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013132458/11.

(130162042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Araich Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.621.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 05 Août 2013

1. la cooptation de Monsieur Olivier BEAUDOUL, employé privé, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 05 Août 2013.

Certifié sincère et conforme

ARAICH LIMITED S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013132446/14.

(130161201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Antique Jodphur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132443/10.

(130161195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Air Terminal Publicity Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg-Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 20/09/2013.

Référence de publication: 2013132426/10.

(130162079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Air Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.432.

Le Bilan du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132425/10.

(130162030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Abaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 98.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Dépôt rectificatif qui remplace le dépôt initial L130032252 du 22/02/2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132419/10.

(130161588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Atelier Cologne, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 157.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013132415/14.

(130161408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Asset Backed-B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.031.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-first day of August,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Asset Backed-B S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 15 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1493 of 19 July 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.031 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 23 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1169 of 9 May 2012.

The meeting was declared open at 6.00 p.m. by Maître Charlotte Ebert, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Elodie Michaud, lawyer with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Claire Prospert, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Maître Anthony Braesch, lawyer, born in Strasbourg (France), on 18 October 1972, with professional address at BOUCHOMS & BRAESCH, 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600,-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.10 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un août,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Asset Backed-B S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1493 du 19 juillet 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129.031 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 23 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1169, en date du 9 mai 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Maître Charlotte Ebert, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Elodie Michaud, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Claire Prospert, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer Maître Anthony Braesch, avocat à la Cour, né à Strasbourg (France), le 18 octobre 1972, avec adresse professionnelle à BOUCHOMS & BRAESCH, 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.10 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Ebert, E. Michaud, C. Prospert, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 août 2013. REM/2013/1528. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132412/145.

(130161693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

AC Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 156.252.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013132420/17.

(130161810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

inmediaONE] GmbH - Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 23.392.

Berichtigende Einreichung über die Abänderungseintragung am 16. September 2013 mit der Einreichungreferenz L130158343 eingereicht.

Es geht aus den Beschlüssen der Geschäftsführung der Hauptniederlassung vom 30. Juni 2013 hervor, dass:

- am 30. April 2013 Herr Jürgen Hakenkamp, mit Geschäftsanschrift An der Autobahn, 33311 Gütersloh, Deutschland, seine Tätigkeit als Vertreter der Zweigniederlassung beendet hat; und

- am 30. Juni 2013 Herr Dr. Horst Ramsenthaler, mit Geschäftsanschrift An der Autobahn, 33333 Gütersloh, Deutschland, zum weiteren gesamtvertretungsberechtigter Vertreter der Zweigniederlassung ernannt wurde.

Zeichnungsrechte:

Jeder Vertreter der Zweigniederlassung kann die Selbige in allen Fällen und ohne Ausnahme nur gemeinschaftlich handelnd mit einem weiteren Vertreter der Zweigniederlassung gegenüber Dritten vertreten und somit wirksam verpflichten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. September 2013.

inmediaONE] GmbH - Zweigniederlassung Luxemburg

Référence de publication: 2013132408/21.

(130161773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

C.R. Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.646.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 septembre 2013 que:

- Les mandats d'administrateurs de Monsieur Patrick AFLALO et Madame Marie-Laure AFLALO n'ont pas été reconduits.

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

* Monsieur Jean-Claude RIZZON, administrateur de sociétés, né le 18/01/1952 à Metz (France), demeurant au 33, Rue de Dalheim, L- 5328 Medingen.

* Monsieur Fabio COSTANTINI, administrateur de sociétés, né le 12/09/1957 à Sassoferrato (Italie), demeurant au 31, Rue des Buissons, F -57160 Scy Chazelles.

* Madame Catherine RIZZON, administrateur de sociétés, née le 22/03/1964 à Metz (France), demeurant au 41, Rue de Crécy, L-1364 Luxembourg.

* Monsieur Philippe RIZZON, administrateur de sociétés, né le 14/05/1965 à Metz (France), demeurant au 5, Rue Drogon, F - 57160 Scy Chazelles.

Les mandats d'administrateurs-délégués de Monsieur Jean-Claude RIZZON, Madame Catherine RIZZON et Monsieur Philippe RIZZON ont été confirmés.

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013132494/33.

(130161439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Becofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.468.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats de:

- Monsieur Max GALOWICH (administrateur de catégorie B), juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Rik RENMANS (administrateur de catégorie A), administrateur de sociétés, demeurant à B-1653 Dworp, 50, Beukenlaan,
- Monsieur Nicolas RENMANS (administrateur de catégorie A), administrateur de sociétés, demeurant à B-1840 Londerzeel, 134, Stuikberg,
- Monsieur Richard BOVY (administrateur de catégorie A), administrateur de sociétés, demeurant à B-7000 Mons, 40, rue Guy de Brès.

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, RCSL B 25 797 étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013132468/27.

(130161325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Auto-Moto-Ecole Mathieu Drive & Fun S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7322 Steinsel, 11, Montée Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 145.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

LES GERANTS

Référence de publication: 2013132453/11.

(130161994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Azzurra Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.927.

EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil d'administration en date du 30 août 2013, le conseil d'administration a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013132418/16.

(130161760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Bourgogne Investissement S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 1.003.840,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.980.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- MCE Investissement S.à r.L, gérant unique de la société susmentionnée enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168930 a désormais son siège social à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013132461/17.

(130161762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

BPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6419 Echternach, 6, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 90.719.

—
Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 23.April 2013

Die außerordentliche Generalversammlung wurde durch dem Vorsitz von Herrn Ralf Boehme eröffnet:

Beschluss

Neue Verwaltungsratsmitglieder/ Geschäftsführung, mit Wirkung zum 23. April 2013

1. Verwaltungsrat:

Name: BOEHME

Vorname: Ralf

Amtsführung: Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué)

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson: D-54668 Ferschweiler, Keltenhöhe 16

Name: PORT

Vorname: Jürgen

Amtsführung: Verwaltungsratsmitglied

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson: D-54364 Bitburg, im Leuchensang 52

Name: BENICK

Vorname: Karin

Amtsführung: Verwaltungsratsmitglied

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson: D-54668 Ferschweiler, Keltenhöhe 16

2. Tägliche Geschäftsführung

Name: BOEHME

Vorname: Ralf

Amtsführung: Verwaltungsratsmitglied (administrateur délégué)

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson: D-54668 Ferschweiler, Keltenhöhe 16

Zeichnungsberichtung: Einzelunterschrift der Verwaltungsratsmitglied (administrateur délégué)

3. Prüfungsbeauftragte(r) der Geschäftsbuchführung:

Name: Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Amtsführung: Rechnungskommissar

Berufsadresse: 1, rue de Wormeldange-Haut - L-5488 Ehnen

Die Dauer der Mandate wird verlängert für 6 Jahre ab 23 April 2013 bis im Jahr 2019 stattfinden wird.

Ende der Hauptversammlung.

Echternach, den 23.04.2013.

BOEHME Ralf PORT / PORT Jürgen / BENICK Karin.

Référence de publication: 2013132484/37.

(130161181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

BioPharma Secured Investments II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 157.826.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 août 2013

1. Monsieur David CATALA et Madame Fanny AUENALLAH ont démissionné de leur mandat de gérant.

2. Monsieur Eric SELLAM, administrateur de sociétés, né à Thionville (France), le 25 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. Madame Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née le 6 octobre 1982 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20.09.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BioPharma Secured Investments II

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013132457/19.

(130161820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Heraldic LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Beechy S.à r.l.).

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.294.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of August,

before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

there appeared:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and twenty-one cent (EUR 12,500.21) with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 27th August 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Beechy S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of notary Marc Loesch, residing in Mondorf-les-Bains, of 29 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 129 of 18 January 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.294 (the "Company"). The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To change the Company's corporate name from "Beechy S.à r.l." into "Heraldic LuxCo S.à r.l."

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

3 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To accept subscription for the new share, with payment of a share premium in a total amount of four million three hundred and ninety-four thousand three hundred and sixty-four euro and forty-three cent (EUR 4,394,364.43) by the sole shareholder and to accept full payment in kind.

5 To amend the first paragraph of article 5 and the third paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the Company's corporate name from "Beechy S.a r.l." into "Heraldic LuxCo S.a r.l."

Second resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

Third resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), together with the payment of a share premium of four million three hundred ninety-four thousand three hundred sixty-four euro and forty-three cent (EUR 4,394,364.43) and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of a receivable held by the Shareholder against the Company (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of four million three hundred ninety-four thousand three hundred sixty-four euro and forty-four cent (EUR 4,394,364.44).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on our the valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least in number and nominal value to the one new share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), to be issued with a share premium in an aggregate amount of four million three hundred and ninety-four thousand three hundred and sixty-four euro and forty-three cent (EUR 4,394,364.43)."

Fourth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend the third paragraph of the article 1 and the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraphs will from now on read as follows:

« **Art. 1. Form, Name.** The Company will exist under the name of "Heraldic LuxCo S.à r.l." »

Art. 5. Issued Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) divided into one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand euro (EUR 4,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept août,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et vingt-et-un centimes (EUR 12.500.21), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Beechy S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Marc Loesch, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 29 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 129 du 18 janvier 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.294 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification de la dénomination sociale de la Société de «Beechy S.à r.l.» en «Heraldic LuxCo S.à r.l.».

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0.01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01).

3 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quatre euros et quarante-trois centimes (EUR 4.394.364,43) par l'Associé à libérer intégralement par un apport en nature.

5 Modification du premier alinéa de l'article 5 et du troisième alinéa de l'article 1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «Beechy S.à r.l.» en «Heraldic LuxCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0.01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0.01), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quatre euros et quarante-trois centimes (EUR 4.394.364,43) et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de quatre millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quatre euros et quarante-quatre centimes (EUR 4.394.364,44).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'Apport en nature qui correspond au moins en nombre et valeur nominale à une part sociale nouvelle, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de quatre millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quatre euros et quarante-trois centimes (EUR 4.394.364,43).»

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier le troisième alinéa de l'article 1 et le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** La Société adopte la dénomination «Heraldic LuxCo S.à r.l.»»

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) divisé en un million deux cent cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille cents euros (EUR 4.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 août 2013. REM/2013/1537. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132455/181.

(130161956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Bouquet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8042 Strassen, 5, rue Mathias Saur.
R.C.S. Luxembourg B 53.208.

En date du 10 septembre 2013, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- Monsieur Robert BOUQUET a cédé les 75 parts sociales qu'il détenait à Madame, Monsieur Steve CLEMENT, né le 13 août 1977 à Luxembourg, demeurant 2, rue du Pont à L-2344 LUXEMBOURG

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société BOUQUET S.à r.l. est la suivante:

* Monsieur Robert BOUQUET détient	75 parts sociales
* Monsieur Steve CLEMENT détient	75 parts sociales
Total	150 Parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132483/16.

(130161457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 165.560.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

M^e Elisabeth RELAVE-SVENDSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse acting as the representative of the board of directors of the public limited company "Grand City Properties S.A.", with registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 165.560, pursuant to a power given by the board of directors of the said company in their meetings of October 5th and 15th, 2012, August 29th, 2013 and September 2nd, 2013.

The copies of the minutes of these meetings, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing person, acting as said before, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company "Grand City Properties S.A." has been incorporated by deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on the 16th of December 2011, published in the Mémorial C number 287 on the 2nd of February 2012.

2. The subscribed capital of the company is fixed at eight million five hundred and two thousand five hundred euros (8,502,500- EUR) represented by eighty-five million twenty-five thousand (85,025,000) shares of a par value of ten Cents (0.10 EUR) each.

3. Pursuant to article 5 of the articles of association, the authorized capital is set at twenty million euro (20.000.000.- EUR).

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholder.

4. In its meetings dated October 5th and 15th, 2012 August 29th, 2013 and September 2nd, 2013, the board of directors of the said company has decided:

(i) on August 29th, 2013, to increase the capital by an amount of seventy five thousand Euro (75,000.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of eight million five hundred and two thousand five hundred euros (8,502,500- EUR) to eight million five hundred seventy-seven thousand five hundred euros (8,577,500- EUR) by the creation and the issue of seven hundred fifty thousand (750,000) new shares with a par value of ten Cents (0.10 EUR) each;

(ii) on August 29th, 2013, to increase the capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of eight million five hundred seventy-seven thousand five hundred euros (8,577,500- EUR) to eight million five hundred ninety thousand euros (8,590,000- EUR) by the creation and the issue of one hundred twenty five thousand (125,000) new shares with a par value of ten Cents (0.10 EUR) each;

(iii) on September 2nd, 2013, to increase the capital by an amount of seven thousand five hundred Euro (7,500.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of eight million five hundred ninety thousand euros (8,590,000- EUR) to eight million five hundred ninety-seven thousand five hundred euros (8,597,500- EUR) by the creation and the issue of seventy five thousand (75,000) new shares with a par value of ten Cents (0.10 EUR) each;

- That the subscription and full payment of the nine hundred fifty thousand (950,000) new shares has been made as detailed in the minutes of the Board of Directors, of which a copy shall remain attached hereto.

Payment

The new shares have been fully paid up in kind by converting the convertible bonds issued on October 5th and 15th 2012, for a total amount of three million eight hundred thousand Euro (3,800,000.- EUR) which is at the disposal of the company, of which ninety five thousand Euro (95,000.- EUR), are allotted to the corporate share capital and the balance of three million seven hundred five thousand Euro (3,705,000.- EUR) is allotted to the premium account for conversion of bonds into shares.

Report of the auditor

These contributions were, in application of article 26-1 of the law on commercial companies, controlled by a report of an independant auditor, namely, KPMG Luxembourg S.à r.l., «cabinet de réviseur d'entreprises agréé», under the signature of Alison Macleod, independant auditor, who concluded the following:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the valued of the Bonds does not correspond at least to the nominal value of the shares which would be issued if the Bonds were to be converted into share at the date of issuance of the Bonds.»

5. As a consequence of such increases of capital, the first paragraph of Article 5 of the articles of association is amended and now reads as follows:

Art. 5. (First paragraph). The subscribed capital of the Company is fixed at eight million five hundred ninety-seven thousand five hundred euros (8,597,500- EUR) represented by eighty-five million nine hundred seventy-five thousand (85,975,000) shares of a par value of ten Cents (0.10EUR) each."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 3,250.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

M^e Elisabeth RELAVE-SVENDSEN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme "Grand City Properties S.A.", avec siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 165.560, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en ses réunions du 5 et du 15 octobre 2012, du 26 août 2013 et du 02 septembre 2013.

Copies des procès-verbaux de ces réunions, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme " Grand City Properties S.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 287 du 2 février 2012.

2. le capital souscrit de la société est fixé à huit millions cinq cent deux mille cinq cents euros (8.502.500,- EUR), représenté par quatre-vingt-cinq millions vingt-cinq mille (85.025.000) actions d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune.

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR).

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4. En ses réunions du 5, du 15 octobre 2012, du 26 août 2013 et du 02 septembre 2013, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social:

(i) en date du 29 août 2013 à concurrence de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de huit millions cinq cent deux mille cinq cents euros (8.502.500,- EUR) à huit millions cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (8.577.500,- EUR) par la création et l'émission de sept cent cinquante mille (750.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune,

(ii) en date du 29 août 2013 à concurrence de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de huit millions cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (8.577.500,- EUR) à huit millions cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (8.590.000,- EUR) par la création et l'émission de cent vingt-cinq mille (125.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune, et

(ii) en date du 02 septembre 2013 à concurrence de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de huit millions cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (8.590.000,- EUR) à huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (8.597.500,-EUR) par la création et l'émission de soixante-quinze mille (75.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune,

- Que la souscription et la libération intégrale de neuf cent cinquante mille (950.000) actions nouvelles s'est faite, tel que détaillé dans les procès-verbaux du Conseil d'administration.

Libération

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées en nature par conversion d'obligations convertibles émises le 5 et 15 octobre 2012, pour un montant total de trois millions huit cent mille euros (3.800.000,- EUR), dont quatre-vingt-quinze mille euros (95.000,- EUR) sont alloués au compte capital social et le solde de trois millions sept cent cinq mille euros (3.705.000,- EUR) sont alloués au compte prime de conversion des obligations en actions.

Rapport du réviseur

Ces apports ont fait, en application de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises agréé, savoir KPMG Luxembourg S.à r.l., cabinet de réviseur d'entreprises agréé, sous la signature de Alison Macleod, réviseur d'entreprises, lequel a conclu ce qui suit:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the valued of the Bonds does not correspond at least to the nominal value of the shares which would be issued if the Bonds were to be converted into share at the date of issuance of the Bonds.»

5. En conséquence de ces augmentations de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (8.597.500,- EUR), représenté par quatre-vingt-cinq millions neuf cent soixante-quinze mille (85.975.000) actions d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 3.250,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Elisabeth RELAVE-SVENDSEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2013. Relation GRE/2013/3681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013131403/142.

(130160314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Gainside, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg E 1.550.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2013

Cession de parts

l'Assemblée a donné son agrément à la cession des 128 parts détenues par Madame Margot SIMON à raison de 64 parts à Monsieur Daniel URBIN (déjà associé) et 64 parts à Monsieur Pascal URBIN (nouvel associé). De sorte que la répartition du capital de la SCI est désormais la suivante:

Monsieur Pascal URBIN	64 parts	soit 49,61 %
Monsieur Daniel URBIN	64 parts	soit 50,39 %
Total des parts:	128 parts	100,00 %

Pour la bonne règle il est donné ci-après les coordonnées du nouvel associé:

M. Pascal URBIN, né le 7 août 1962 à Differdange (Luxembourg) demeure actuellement en Allemagne à 54439 Palzem OT Kreuzweiler, Am Brunnen 8

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Gérant

Référence de publication: 2013131407/20.

(130159601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of August.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

M^e Elisabeth RELAVE-SVENDSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse acting as the representative of the board of directors of the public limited company "Grand City Properties S.A.", with registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, number 165.560, pursuant to a power given by the board of directors of the said company in their meetings of October 5th and 15th, 2012 and August 26th, 2013.

The copies of the minutes of these meetings, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing person, acting as said before, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company "Grand City Properties S.A." has been incorporated by deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on the 16th of December 2011, published in the Mémorial C number 287 on the 2nd of February 2012.
2. The subscribed capital of the company is fixed at eight million four hundred forty-two thousand five hundred Euro (8,442,500.- EUR) represented by eighty-four million four hundred twenty-five thousand (84,425,000) shares of a par value of ten Cents (0.10 EUR) each.
3. Pursuant to article 5 of the articles of association, the authorized capital is set at twenty million euro (20.000.000.- EUR).

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholder.

4. In its meetings dated October 5th and 15th, 2012 and August 26th, 2013, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by an amount of sixty thousand Euro (60,000.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of eight million four hundred forty-two thousand five hundred Euro (8,442,500.- EUR) to eight million five hundred and two thousand five hundred euros (8,502,500.- EUR) by the creation and the issue of six hundred thousand (600,000) new shares with a par value of ten Cents (0.10 EUR) each.

- That the subscription and full payment of the six hundred thousand (600,000) new shares has been made as detailed in the minutes of the Board of Directors, of which a copy shall remain attached hereto.

Payment

The new shares have been fully paid up in kind by converting the convertible bonds issued on October 5th and 15th 2012, for a total amount of two million four hundred thousand Euro (2,400,000.- EUR) which is at the disposal of the company, of which sixty thousand Euro (60,000.- EUR), are allotted to the corporate share capital and the balance of two million three hundred forty thousand Euro (2,340,000.- EUR) is allotted to the premium account for conversion of bonds into shares.

Report of the auditor

These contributions were, in application of article 26-1 of the law on commercial companies, controlled by a report of an independant auditor, namely, KPMG Luxembourg S.à r.l., «cabinet de réviseur d'entreprises agréé», under the signature of Alison Macleod, independant auditor, who concluded the following:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the valued of the Bonds does not correspond at least to the nominal value of the shares which would be issued if the Bonds were to be converted into share at the date of issuance of the Bonds.»

5. As a consequence of such increases of capital, the first paragraph of Article 5 of the articles of association is amended and now reads as follows:

Art. 5. (First paragraph). The subscribed capital of the Company is fixed at eight million five hundred and two thousand five hundred euros (8,502,500- EUR) represented by eighty-five million twenty-five thousand (85,025,000) shares of a par value of ten Cents (0.10 EUR) each."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 3.050,-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

M^e Elisabeth RELAVE-SVENDSEN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme "Grand City Properties S.A.", avec siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 165.560, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en ses réunions du 5 et du 15 octobre 2012 et du 26 août 2013.

Copies des procès-verbaux de ces réunions, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme " Grand City Properties S.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 287 du 2 février 2012.

2. le capital souscrit de la société est fixé à huit millions quatre cent quarante-deux mille cinq cents euros (8.442.500,- EUR), représenté par quatre-vingt-quatre millions quatre cent vingt-cinq mille (84.425.000) actions d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune.

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR).

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4. En ses réunions du 5, du 15 octobre 2012 et du 26 août 2013, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de soixante mille euros (60.000,- EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de huit millions quatre cent quarante-deux mille cinq cents euros (8.442.500,- EUR) à huit millions cinq cent deux mille cinq cents euros (8.502.500,- EUR) par la création et l'émission de six cent mille (600.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune,

- Que la souscription et la libération intégrale de six cent mille (600.000) actions nouvelles s'est faite, tel que détaillé dans les procès-verbaux du Conseil d'administration.

Libération

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées en nature par conversion d'obligations convertibles émises le 5 et 15 octobre 2012, pour un montant total de deux millions quatre cent mille euros (2.400.000,- EUR), dont soixante mille euros (60.000,- EUR) sont alloués au compte capital social et le solde de deux millions trois cent quarante mille euros (2.340.000,- EUR) sont alloués au compte prime de conversion des obligations en actions.

Rapport du réviseur

Ces apports ont fait, en application de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises agréé, savoir KPMG Luxembourg S.à r.l., cabinet de réviseur d'entreprises agréé, sous la signature de Alison Macleod, réviseur d'entreprises, lequel a conclu ce qui suit:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the valued of the Bonds does not correspond at least to the nominal value of the shares which would be issued if the Bonds were to be converted into share at the date of issuance of the Bonds.»

5. En conséquence de ces augmentations de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à huit millions cinq cent deux mille cinq cents euros (8.502.500,- EUR), représenté par quatre-vingt-cinq millions vingt-cinq mille (85.025.000) actions d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 3.050,- EUR.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Elisabeth RELAVE-SVENDSEN, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 septembre 2013. Relation GRE/2013/3627. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013131402/128.

(130160314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Gems Progressive Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.162.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société le 28 août 2013

Il a été décidé comme suit:

1. de prendre note de la démission de Luc de Vet en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 28 août 2013;
2. de nommer Steve Bernat, né à Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, le 9 mars 1978 et demeurant professionnellement au 41, Op Bierg, L - 8217 Mamer, en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 28 août 2013 pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014, et ce, en remplacement de Luc de Vet.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
Bernat	Steve	Administrateur
Dufour	Benoni	Administrateur
Carroll	Cédric	Administrateur

Luxembourg, le 28 août 2013.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013131408/22.

(130159693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Gatty Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.190.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of September.

Before us Maître Francis Kessler, notary public residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Duodecad Holding S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 20 August 2013, in process of publication in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Mr. György Zoltán Gattyán, residing at Palatinus utca 3, Budapest, H-1025, Hungary (the "Sole Shareholder"), duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 6 September 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Change of name of the Company into "Gatty Group S.à r.l.";
3. Approval of the subsequent amendment of Article 2 of the articles of association of the Company in order to reflect such amendment;
4. Amendment of the corporate object of the Company, and subsequent amendment of Article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to lease or sublease any property right. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved that the Company's name be effectively and immediately changed to "Gatty Group S.à r.l." and also that the articles of the Company be subsequently amended to reflect this change in name to Gatty Group S.à r.l.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolution, it is resolved to amend article 2 of the Company's articles to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is Gatty Group S.à r.l."

Fourth resolution

It is resolved to amend the corporate object of the Company, and subsequently, to amend the article 3 of the Company's articles to read as follows:

« **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to lease or sublease any property right.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour de septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire soussigné, établi 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Duodecad Holding S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée constituée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 20 Août 2013 par le notaire susmentionné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

L'associé unique de la société, M. György Zoltán Gattyán, résidant à Palatinus utca 3, Budapest, H-1025, Hongrie Associé Unique» ou «Apporteur»), dûment représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée,

résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 septembre 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dument informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement du nom de la société en «Gatty Group S.à r.l.»;
3. Approbation de la modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société afin de refléter une telle modification;
4. Modification de l'objet social de la Société, et modification consécutive de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; de louer ou sous-louer tout bien immobilier.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé que la dénomination de la Société soit effectivement et immédiatement modifiée en «Gatty Group S.à r.l.» et également que les statuts de la Société soient modifiés subséquentement afin de refléter ce changement de dénomination en Gatty Group S.à r.l.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a comme dénomination «Gatty Group S.à r.l.».

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'objet social de la Société, et en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts de la Société, pour lire comme suit:

« **Art. 3.** «L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute

société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; de louer ou sous-louer tout bien immobilier.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11896. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013131398/174.

(130160179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Soremartec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.980.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 11 septembre 2013 que l'assemblée générale ordinaire a:

- décidé de ne pas procéder au renouvellement du mandat des Administrateurs Jorge DE MORAGAS et Fabrizio MINNECI.

- décidé de nommer jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014 comme administrateurs:

* Monsieur Giovanni FERRERO, né le 21 septembre 1964 à Turin (Italie), demeurant 101, Avenue Franklin Roosevelt B-1050 Bruxelles (Belgique);

* Monsieur Claudio CAVATORTA, né le 13 décembre 1951 à Gallarate (Italie), demeurant 26, rue du Marechal Foch L-1527 Luxembourg (Luxembourg);

* Monsieur Andrea CICOLIN, né le 6 juin 1968 à Turin (Italie), demeurant Località Santo Stefano I-12060 Roddi (Italie);
et

* Monsieur Briano OLIVARES, né le 12 avril 1952 à Milan (Italie), demeurant 33, avenue Saint Charles 98000 Monaco (Monaco)

En conséquence, le conseil d'administration sera ainsi composé:

- Monsieur Giovanni FERRERO, Administrateur et Président de la Société;

- Monsieur Claudio CAVATORTA, Administrateur de la Société;

- Monsieur Andrea CICOLIN, Administrateur de la Société;

- Monsieur Briano OLIVARES, Administrateur de la Société; et

- Monsieur Nunzio PULVIRENTI, Administrateur de la Société.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131709/28.

(130159705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.
